

« ZETES INDUSTRIES »

société anonyme

Société anonyme ayant fait appel public à l'épargne
à Haeren (B-1130 Bruxelles), Da Vinci Science Park, rue de Strasbourg, 3
T.V.A. BE 425.609.373. RPM Bruxelles

Assemblée Générale Ordinaire

1. **Présentation des activités du Groupe Zetes**
2. **Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration relatif à l'exercice social clôturé au trente et un décembre deux mille quinze.**
3. **Prise de connaissance du rapport de rémunération établi par le Comité de rémunération**
4. **Prise de connaissance du rapport du commissaire relatif à l'exercice social clôturé au trente et un décembre deux mille quinze.**
5. **Discussion sur les comptes annuels consolidés relatifs à l'exercice social clôturé au trente et un décembre deux mille quinze.**
6. **Questions des actionnaires conformément à l'article 540 du Code des Sociétés**
7. **Approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé au trente et un décembre deux mille quinze et affectation du résultat.**
8. **Décharge aux administrateurs.**
9. **Décharge au commissaire.**
10. **Politique de rémunération et rapport de rémunération.**
11. **Dérogation à l'Article 520 ter du Code des sociétés.**
12. **Divers**

L'AN DEUX MILLE SEIZE.

Le vingt-cinq mai,

A Haeren, Rue de Strasbourg 3, Da Vinci Science Park.

S'EST REUNIE :

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société anonyme « ZETES INDUSTRIES », société anonyme faisant appel public à l'épargne, ayant son siège social à Haeren (B-1130 Bruxelles), Da Vinci Science Park, rue de Strasbourg, 3/b4, immatriculée au registre des personnes morales, sous le numéro d'entreprise RPM Bruxelles 0425.609.373.

Constituée sous la dénomination "C. and P. Technology" suivant acte reçu par Maître Jean Remy, Notaire ayant résidé à Uccle le vingt-six mars mil neuf cent quatre-vingt-quatre, publié aux annexes au Moniteur belge sous le numéro 1618-1; dont les statuts ont été modifiés à diverses reprises, refondus suivant procès-verbal dressé par le notaire Louis-Philippe Marcelis, Notaire de résidence à Bruxelles, le vingt-quatre octobre deux mille cinq, publié aux annexes

Handwritten signatures and initials in blue ink, including a large signature and the letters 'SA'.

au Moniteur belge sous le numéro du trente novembre suivant, sous le numéro 05171020, et modifiés suivant procès-verbal dressé par le notaire Louis-Philippe Marcelis, le vingt-deux novembre deux mille cinq, publié aux annexes au Moniteur belge du vingt-huit décembre suivant, sous le numéro 05188076, suivant procès-verbal dressé par le notaire Louis-Philippe Marcelis, le trente mai deux mille sept, publié aux annexes au Moniteur belge du vingt-huit juin suivant, sous le numéro 07092230, suivant procès-verbal dressé par le notaire Louis-Philippe Marcelis, le vingt-huit mai deux mille huit, publié aux annexes au Moniteur belge du treize juin suivant, sous le numéro 08086868, suivant procès-verbal dressé par le notaire Louis-Philippe Marcelis, le vingt et un octobre deux mille huit, publié par extraits aux annexes au Moniteur belge du trente octobre suivant, sous le numéro 08171648, le vingt-sept mai deux mille neuf, publié par extraits aux annexes au Moniteur belge du onze juin suivant, sous le numéro 09081202, suivant procès-verbal dressé par le notaire Louis-Philippe Marcelis le vingt-huit novembre deux mille onze, publié par extraits aux annexes au Moniteur belge du vingt et un décembre suivant, sous le numéro 11191330, et pour la dernière fois suivant procès-verbal dressé par le notaire Louis-Philippe Marcelis le vingt-deux avril deux mille treize, publié par extraits aux annexes au Moniteur belge du trente avril suivant, sous le numéro 13067685,

BUREAU.

La séance est ouverte à dix heures cinq minutes.

Sous la présidence de : la société Jean-François Jacques SPRL représentée par Monsieur JACQUES Jean François Marie, domicilié à B – 1410 – Waterloo, avenue de l'Automne, 23, titulaire de la carte d'identité numéro 592-2811964-15.

Lequel nomme en qualité de secrétaire : Monsieur DE WACHTER Jos Leo Marijs Emmanuel, domicilié à Waversebaan 220, à B – 3050 – Oud-Heverlee, titulaire de la carte d'identité numéro 592-0235250-09.

L'assemblée désigne en qualité de scrutateurs : Monsieur CLAUS Hiram Hugo Cécile faisant élection de domicile Rue de la Chancellerie, 2/1 à 1000 Bruxelles, titulaire de la carte d'identité numéro 592-0899475-75 et Monsieur GERNAY Olivier faisant élection de domicile Avenue Brugmann, 403 à 1180 Bruxelles, titulaire de la carte d'identité numéro 591-7754354-82.

COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE.

1/ L'assemblée se compose des actionnaires dont les noms, prénoms, domiciles ou dénominations sociales et sièges sociaux, ainsi que le nombre d'actions dont chacun se déclare propriétaire et le cas échéant l'identité de leur(s) mandataire(s), sont repris en une liste de présences signées par eux ou leur(s) mandataire(s), laquelle après avoir été contresignée « ne varietur » par le Président, les Scrutateurs et le Secrétaire, demeurera ci-annexée.

En conséquence la comparution des actionnaires est définitivement arrêtée comme indiqué en ladite liste de présences, soit des actionnaires représentant ensemble trois millions cent seize mille cinq cent vingt (3.116.520) actions donnant droit chacune à une voix.

Outre les actions qui ne sont pas représentées, soit deux millions deux

cent septante-trois mille cent nonante-quatre (2.273.194) actions, y inclus 157.106 actions détenues par Zetes Industries S.A.

Une liste distincte a été établie pour les titulaires de droits de souscriptions nominatifs. L'original en demeurera également ci-annexé.

3/ Outre le Président, sont présents en vue de répondre aux questions qui leur seraient posées, les administrateurs suivants (les autres s'étant préalablement excusés) :

- ALAIN WIRTZ SA
- Monsieur Hiram CLAUS
- FLORIS VANSINA BVBA
- Monsieur Olivier GERNAY
- GEMA SPRL
- Monsieur Paul JACQUES et
- Madame Sophie de ROUX,

tous plus amplement nommés dans la liste de présence des administrateurs, signée par eux et qui demeurera ci-annexée

4/ Le Commissaire est présent en la personne de Messieurs Laurent VAN DER LINDEN, (titulaire de la carte d'identité numéro 591-6370529-59) et Thierry Dupont (titulaire de la carte d'identité numéro 592-0105366-08), représentants de la société civile existant sous la forme d'une société coopérative à responsabilité limitée « RSM, Reviseurs d'Entreprises - Bedrijfsrevisoren », ayant son siège social Chaussée de Waterloo 1151, 1180 Uccle, (RPM Bruxelles 0429.471.656).

5/ En conséquence, après vérification par le Bureau, la comparution est définitivement arrêtée comme acté ci-dessus.

PROCURATIONS

L'ensemble des procurations sous seing privé d'actionnaires reçues, soit 22 pièces, restera annexé au présent procès-verbal, sous forme de 12 originaux et 10 fax

EXPOSÉ.

Le Président expose et acte ce qui suit :

- I. La présente assemblée générale ordinaire a pour ordre du jour :
 1. **Présentation des activités du groupe Zetes.**
 2. **Lecture du rapport de gestion du conseil d'administration relatif à l'exercice social clôturé au trente et un décembre deux mille quinze.**
 3. **Prise de connaissance du rapport de rémunération établi par le Comité de rémunération**
 4. **Prise de connaissance du rapport du commissaire relatif à l'exercice social clôturé au trente et un décembre deux mille quinze.**

5. **Discussion sur les comptes annuels consolidés relatifs à l'exercice social clôturé au trente et un décembre deux mille quinze.**
6. **Questions des actionnaires conformément à l'article 540 du Code des sociétés.**
7. **Approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé au trente et un décembre deux mille quinze et affectation du résultat.**
Proposition de décision: approuver les comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé au trente et un décembre deux mille quinze, en ce compris l'affectation suivante du résultat :

Bénéfice de l'exercice : quatre millions huit cent trente-deux mille neuf cent septante-neuf euros et cinquante-trois cents : 4.832.979,53 €

Bénéfice reporté de l'exercice précédent : cent trente-trois mille trois cent quarante-trois euros et trente-et-un cents : 133.343,31 €

Résultat à affecter : quatre millions neuf cent soixante-six mille trois cent vingt-deux euros et quatre-vingt-quatre cents = 4.966.322,84 €

Prélèvement sur les réserves : zéro euros : 0,00 €

Affectation à la réserve légale : deux cent quarante-et-un mille six cent quarante-neuf euros : 241.649,00 €

Affectation aux autres réserves : zéro euros : 0,00 €

Dividende brut aux actions : quatre millions deux cent huit mille cent trente-six euros et quarante cents: 4.208.136,40 €

Dividendes Complément 2014	22.050,00€
Dividendes 2015	4.186.086,40€

Bénéfice reporté: cinq cent seize mille cinq cent trente-sept euros et quarante-quatre cents : 516.537,44 €

Soit un dividende brut de quatre-vingt cents d'euro (0.80 €) par action.

8. **Décharge aux administrateurs:**
Proposition de décision: donner décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au trente et un décembre deux mille quinze.
9. **Décharge au commissaire:**
Proposition de décision: donner décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au trente et un décembre deux mille quinze.

10. Politique de rémunération et rapport de rémunération.

(a) *Proposition de décision* : acceptation du rapport de rémunération pour l'exercice 2015 tel que repris dans le rapport annuel.

(b) *Proposition de décision* : approuver les émoluments des membres non-exécutifs du conseil d'administration pour l'exercice 2016 : rémunération annuelle fixe de 6.000,00€ par administrateur non-exécutif à laquelle s'ajoute une rémunération proméritée de 500,00€ pour chaque présence à un Conseil d'Administration et, pour les administrateurs qui sont membres du Comité d'Audit, une rémunération de 1.250,00€ pour chaque réunion du Comité d'Audit à laquelle ils prennent part.

11. Dérogation à l'Article 520 ter du Code des sociétés

Proposition de décision : Pour l'exercice 2016, déroger par approbation expresse de l'assemblée générale au prescrit de l'article 520ter du Code des sociétés.

12. Divers.

II. La présente assemblée générale ordinaire a été convoquée avec l'ordre du jour ci-dessus, comme suit :

- ◆ En ce qui concerne les actions dématérialisées, au moyen d'avis de convocation, contenant l'ordre du jour, parus dans le Moniteur belge du 25 avril deux mille seize.
- ◆ En ce qui concerne les titulaires d'actions nominatives, par courrier ordinaire le 25 avril deux mille seize.

Les documents que la loi requiert de mettre à la disposition des actionnaires ont pu être consultés gratuitement et téléchargés sur le site internet de la société (www.zetes.com), à partir du 25 avril deux mille seize.

Le bureau a également constaté, en prenant connaissance de la copie des lettres envoyées, qu'une convocation a été envoyée également aux commissaire et administrateurs. Un exemplaire de la convocation sera conservé.

Le bureau a aussi pris note de la liste des actions ayant fait l'objet d'un enregistrement auprès de l'organisme suivant : KBC BANK.

Le bureau a enfin, prenant en considération les mentions de la convocation, constaté que la société avait pris les mesures nécessaires pour que les actionnaires et les titulaires d'autres titres nominatifs visés à l'article 533 du Code des Sociétés, aient pu prendre connaissance, conformément à la loi, des documents prévus aux articles 120 et 553 du Code des Sociétés.

III. Il résulte de la liste de présence que trois millions cent seize mille cinq cent vingt (3.116.520) actions de capital sont représentées à l'assemblée, de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut donc délibérer valablement sur son ordre du jour,

IV. Le Président déclare et constate que les formalités prévues par l'article 28 des statuts et l'article 536 du Code des sociétés pour l'admission aux assem-

blées ont été accomplies par les actionnaires présents ou représentés.

CONSTATATION DE LA VALIDITE DE L'ASSEMBLEE.

Tout ce qui précède ayant été vérifié par le Bureau, l'assemblée générale constate qu'elle est valablement constituée et apte à délibérer et à statuer sur son ordre du jour, qu'elle aborde ensuite.

QUESTIONS

Le Président invite les participants qui le souhaitent à poser leur question sur l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire.

Le Président constate ensuite la clôture des débats.

MODALITES DE SCRUTIN.

Le Président invite les actionnaires à passer au vote sur chacune des propositions de décisions qui figurent à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire, par vote à main levée.

RESOLUTIONS.

Le Président soumet ensuite au vote des actionnaires chacune des propositions des décisions qui figurent à l'ordre du jour et après avoir délibéré, l'assemblée adopte successivement les résolutions suivantes :

SIGNATURE DU PROCES-VERBAL.

En fin de séance le Président prononcera une suspension de séance durant laquelle le présent procès-verbal sera finalisé.

Lors de la reprise de séance, les actionnaires, titulaires de parts bénéficiaires et intervenants, ici présents ou représentés auront la possibilité de signer le procès-verbal ainsi que les deux membres du bureau et le commissaire.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1. Présentation des activités du groupe Zetes.

Le Conseil d'Administration présente les activités du Groupe.

2. Rapport de gestion du Conseil d'administration relatif à l'exercice social clôturé au trente et un décembre deux mille quinze.

Le secrétaire est dispensé par l'assemblée de donner lecture du rapport de gestion du conseil d'administration, dont les actionnaires avaient pu prendre connaissance avant l'assemblée.

Le rapport ne donne lieu à aucune observation de la part de l'assemblée.

3. Rapport de rémunération relatif à l'exercice social clôturé au trente et un décembre deux mille quinze.

Le secrétaire est dispensé par l'assemblée de donner lecture du rapport de rémunération, dont les actionnaires avaient pu prendre connaissance avant l'assemblée.

Le rapport ne donne lieu à aucune observation de la part de l'assemblée.

4. Rapport du commissaire relatif à l'exercice social clôturé au trente

et un décembre deux mille quinze.

Le secrétaire est dispensé par l'assemblée de donner lecture du rapport du commissaire, dont les actionnaires avaient pu prendre connaissance avant l'assemblée.

Le rapport ne donne lieu à aucune observation de la part de l'assemblée.

5. Discussion sur les comptes annuels consolidés relatif à l'exercice social clôturé au trente et un décembre deux mille quinze.

Les comptes consolidés ne donnent lieu à aucune observation de la part de l'assemblée.

6. Questions des actionnaires conformément à l'article 540 du Code des sociétés

Un actionnaire a posé des questions par écrit et le Président y répond.

Ensuite, le Président invite les actionnaires de poser leurs questions en séance.

Le Président et Monsieur Alain Wirtz répondent à l'unique question orale.

Le Président s'assure que plus aucun participant ne souhaite poser des questions.

Le Conseil d'Administration précise que la liste de questions qui comprend les questions écrites et l'unique question orale (résumée de façon synthétique) posées lors de l'Assemblée Générale du 25 mai 2016 ainsi que leurs réponses respectives sera publiée sur le site Web de Zetes Industries en parallèle et en même temps que le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 mai 2016.

A 10h40, un actionnaire ayant enregistré deux actions décide de quitter l'assemblée générale de sa propre initiative. Le Bureau prendra cet élément en considération lors de la comptabilisation des différents votes à intervenir dans la suite de l'assemblée.

7. Approbation des comptes annuels relatifs à l'exercice clôturé au trente et un décembre deux mille quinze et affectation du résultat.

Compte tenu des actions propres détenues, soit 157.106 actions, le Président soumet ensuite au vote des actionnaires la proposition du conseil d'administration d'approuver les comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé au trente et un décembre deux mille quinze, en ce compris l'affectation suivante du résultat :

Bénéfice de l'exercice : quatre millions huit cent trente-deux mille neuf cent septante-neuf euros et cinquante-trois cents : 4.832.979,53 €

Bénéfice reporté de l'exercice précédent : cent trente-trois mille trois cent quarante-trois euros et trente-et-un cents : 133.343,31 €

Résultat à affecter : quatre millions neuf cent soixante-six mille trois cent vingt-deux euros et quatre-vingt-quatre cents = 4.966.322,84 €

Prélèvement sur les réserves : zéro euros : 0,00 €

Affectation à la réserve légale : deux cent quarante-et-un mille six cent quarante-neuf euros : 241.649,00 €

Affectation aux autres réserves : zéro euros : 0,00 €

Dividende brut aux actions : quatre millions deux cent huit mille cent trente-six euros et quarante cents: 4.208.136,40 €

Dividendes Complément 2014	22.050,00 €
Dividendes 2015	4.186.086,40 €

Bénéfice reporté: cinq cent seize mille cinq cent trente-sept euros et quarante-quatre cents : 516.537,44 €

Soit un dividende brut de quatre-vingt cents d'euro (0.80 €) par action.

Le dividende sera payable à partir du 1er juin deux mille seize.

Le conseil d'administration est investi du pouvoir d'accomplir toute démarche en vue d'effectuer ce paiement.

Cette résolution est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

* Votes pour : 3.116.518

** Votes contre: 0

*** Abstentions: 0

8. Décharge aux administrateurs:

Le Président soumet ensuite au vote spécial des actionnaires la proposition du conseil d'administration de donner décharge aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au trente et un décembre deux mille quinze.

Cette résolution est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous et par un vote séparé pour chacun d'entre eux :

Monsieur Pierre Lambert

* Votes pour : 3.092.091

** Votes contre: 0

*** Abstentions: 24.427 (Mr Pierre Lambert)

Monsieur Jean-Marie Laurent Josi
* Votes pour : 3.116.518

** Votes contre: 0

*** Abstentions: 0

Monsieur Hiram Claus
* Votes pour : 3.116.518

** Votes contre: 0

*** Abstentions: 0

Madame Sophie de Roux
* Votes pour : 3.116.518

** Votes contre: 0

*** Abstentions: 0

Monsieur Olivier Gernay
* Votes pour : 3.116.518

** Votes contre: 0

*** Abstentions: 0

Monsieur Paul Jacques
* Votes pour : 3.116.518

** Votes contre: 0

*** Abstentions: 0

FLORIS VANSINA BVBA
* Votes pour : 3.116.518

** Votes contre: 0

*** Abstentions: 0

GEMA SPRL
* Votes pour : 3.116.518

** Votes contre: 0

*** Abstentions: 0

ALAIN WIRTZ SA

* Votes pour : 3.116.518

** Votes contre: 0

*** Abstentions: 0

JEAN-FRANCOIS JACQUES SPRL

* Votes pour : 3.109.548

** Votes contre: 0

*** Abstentions: 6.970 (Mr Jean-François Jacques)

9. Décharge au commissaire:

Le Président soumet ensuite au vote des actionnaires la proposition du conseil d'administration de donner décharge au commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au trente et un décembre deux mille quinze.

Cette résolution est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

* Votes pour : 3.116.518

** Votes contre: 0

*** Abstentions: 0

10. Politique de rémunération et rapport de rémunération.

Le Président soumet ensuite au vote des actionnaires:

(a) la proposition du conseil d'administration d'accepter le rapport de rémunération pour l'exercice 2015 tel que repris dans le rapport annuel

Cette résolution est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

* Votes pour : 2.709.319

** Votes contre: 407.199

*** Abstentions: 0

(b) la proposition du conseil d'administration d'approuver les émoluments du conseil d'administration pour l'exercice deux mille seize de la manière suivante : rémunération annuelle de 6.000,00 € par administrateur-non exécutif à laquelle s'ajoute une somme proméritée de 500,00 € pour chaque présence à un Conseil d'Administration et, pour les administrateurs qui sont membres du Comité d'Audit, rémunération de 1.250,00 € pour chaque réunion

du Comité d'Audit à laquelle ils prennent part.

Cette résolution est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

* Votes pour : 3.116.518

** Votes contre: 0

*** Abstentions: 0

11. Dérogation à l'Article 520 ter du Code des sociétés.

Le Président soumet ensuite au vote des actionnaires la proposition du conseil d'administration de déroger, pour l'exercice 2016, par approbation expresse de l'assemblée générale au prescrit de l'article 520ter du Code des sociétés.

Cette résolution est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

* Votes pour : 2.659.749

** Votes contre: 425.811

*** Abstentions: 30.958

12. Divers

Le Président porte à la connaissance de l'Assemblée que pour l'audit des comptes annuels et des états financiers consolidés de la Société pour l'exercice 2016, la SC SCRL RSM Réviseurs d'Entreprises sera représentée conjointement par Messieurs Thierry Dupont et Gert Van Leemput, réviseurs d'entreprise.

Lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 mai 2014, le mandat d'auditeur de la SC SCRL RSM a été renouvelé pour une durée de trois ans qui prendra fin dès après l'assemblée générale ordinaire de 2017 statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

SUSPENSION DE SEANCE

Le Président suspend la séance à 10h45 de manière à finaliser le texte du présent Procès-Verbal.

REPRISE DE SEANCE ET CLOTURE

Le Président rouvre la séance à 11h35.

DONT PROCES-VERBAL.

Dressé, lieu et date que dessus.

Lecture faite, les actionnaires, titulaires de parts bénéficiaires et intervenants, ici présents ou représentés comme dit est, et qui ont exprimés le désir, ainsi que les deux membres du bureau et le commissaire, ont signé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h45.